

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 16 septembre 2020

Le conseil municipal s'est réuni à la salle socioculturelle à 20 heures le mercredi 16 septembre 2020 sous la Présidence de Madame Florence LE SAINT, Maire, et de Monsieur Gilles BARS, Secrétaire de séance, en présence de 16 conseillers.

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 juillet 2020

1. Plan de relance « fonds d'investissement exceptionnel pour les communes
2. Versement d'une prime exceptionnelle « prime COVID »
3. Convention d'occupation du domaine public
4. Représentation des conseillers municipaux au sein des différentes instances communautaires
5. Affaires diverses

Etaient présents :

MM BARS Gilles, BEAUCAMP Martine, BELLEGOU Anne, BROCHEN Annie CABIOCH QUEMENER Daniel, CARRE Yves, CORREC Sylviane, EVEN Olivier, JACQ Claudie, LE QUERRIOU David, LE SAINT Florence, MENGUY Stéphane, PARANT Katell, POIGNANT Julien, RAISON Muriel, ROPERS Valérie.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : COLLIN Isabelle (procuration à LE SAINT Florence)

Absents : BISSON Cyril, JANNIN Eric

Monsieur Gilles BARS a été nommé secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 juillet 2020

Sans observation, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Avant de débiter l'ordre du jour, Madame Florence LE SAINT, demande au conseil municipal de rajouter un point à l'ordre du jour. En effet, le point n°2 concernant un plan de relance pour lequel la commune pourrait être éligible notamment pour le projet de changement des huisseries à la bibliothèque, pour cela une décision modificative sera nécessaire car le montant prévu initialement au budget n'est pas suffisant.

Le conseil municipal donne son accord pour ajouter ce point à l'ordre du jour.

1. Décision modificative n°3

Monsieur Stéphane MENGUY, adjoint, rappelle que le BP 2020 a été voté en amont des élections municipales et par conséquent des éléments relatifs à l'investissement étaient encore inconnus.

Après analyse des différents projets, il est nécessaire d'abonder les crédits alloués pour le changement des huisseries à la bibliothèque. En effet, le premier devis demandé pour établir le budget n'était pas conforme aux demandes de l'ABF, la bibliothèque se situant dans le périmètre des bâtiments de France. Il convient donc de faire les mouvements de crédits nécessaires à la réalisation de ce projet.

Ainsi, après les explications données par David LE QUERRIOU élu en charge des différents projets, Mme Florence LE SAINT propose :

- ✓ Opération 150 – Bibliothèque
 - Article 2135/150 : + 26 000 €
- ✓ Opération 89 – Acquisition de terrains
 - Article 2111/89 : - 26 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver les écritures précédemment énoncées

2. Plan de relance « fonds d'investissement exceptionnel pour les communes »

Madame Florence LE SAINT, Maire explique au conseil municipal que pour faire face à l'ampleur de l'impact de la pandémie de la COVID-19 sur la vie locale, le Département se doit d'être présent et actif pour aider les communes à traverser la crise sociale et économique qui s'annonce.

Ainsi, en plus de toutes les mesures déjà prises depuis le début de la pandémie, le Conseil Départemental a décidé d'apporter son soutien aux communes costarmoricaines en lançant un plan de relance, pour accompagner les projets pouvant être mis en œuvre en 2020 et 2021, afin de relancer et soutenir l'activité économique dans le département.

Ce plan de relance est réservé aux communes pour des opérations d'un montant inférieur à 200 000 € HT et seulement les projets d'investissements respectant certains critères.

La commune de Pommerit Le Vicomte peut être éligible pour les travaux de changement des huisseries à la bibliothèque, travaux budgétisés pour l'année 2020.

Après ces explications, La Maire présente le plan de financement de cette opération :

| DÉPENSES | Montant (HT) | RECETTES | Montant (HT) | % |
|---------------------------|--------------|------------------------------|--------------|-----|
| Changement des huisseries | 45 950,64 | Subvention "Plan de relance" | 36 760,51 | 80 |
| | | Fonds propres communaux | 9 190,13 | 20 |
| | | | | |
| | | | | |
| TOTAL | 45 950,64 | TOTAL | 45 950,64 | 100 |

M. Olivier EVEN et Mme Katell PARANT, conseillers municipaux demandent pourquoi c'est ce projet qui a été choisi, il y avait peut-être d'autres projets plus importants à proposer.

Mme La Maire répond que ce projet de changement des huisseries à la bibliothèque était déjà prévu puisque budgétisé et donc un dossier déjà bien élaboré, prêt à être présenté dans le cadre de ce plan de relance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ S'inscrit dans le plan départemental de relance en sollicitant une subvention pour les travaux de changement d'huisseries à la bibliothèque, selon le plan de financement présenté,
- ✓ Adopte le plan de financement
- ✓ Autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

3. Versement d'une prime exceptionnel « prime COVID »

Madame Florence LE SAINT, Maire rappelle à l'assemblée :

Le Gouvernement a prévu le versement d'une prime exceptionnelle aux agents qui ont été soumis à un **surcroît significatif de travail, que ce soit en présentiel ou en télétravail**, pendant la crise sanitaire.

Les conditions du versement de cette prime sont régies par :

-Le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19.

Le versement de cette prime est possible pour :

- Les fonctionnaires titulaires et stagiaires ;
- Les agents contractuels de droit public ;
- Les agents contractuels de droit privé employés dans les établissements publics.

Le montant de cette prime est **plafonné à 1000 euros par agent**.

Le montant de cette prime, qui n'est pas reconductible, peut être versé en plusieurs fois. Elle est cumulable avec tout autre élément de rémunération lié à la manière de service, à l'engagement professionnel, aux résultats ou à la performance ou versé en compensation des heures supplémentaires, des astreintes et interventions dans le cadre de ces astreintes. Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales dans les conditions prévues à l'article 11 de la loi n°2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour l'année 2020. En revanche, elle ne peut pas être cumulée avec

-la prime exceptionnelle prévue à l'article 7 de la loi n°2019-1446 du 24 décembre 2019 de financement de la sécurité sociale pour 2020 ;

-toute autre prime versée en application de l'article 11 de la loi du 25 avril 2020 susvisée.

Elle ajoute que 3 agents sont concernés par cette mesure. Un agent en charge de la station d'épuration, pour le fait d'assurer la continuité du service public. Même si la compétence assainissement est intercommunale, les agents de la commune interviennent dans le cadre d'une mise à disposition de personnel.

Les 2 autres agents ont assuré des missions dites « exceptionnelles » dues à la crise sanitaire et ont entraîné un surcroît d'activité durant toute la période de confinement.

Le montant de la prime versée serait de 125 euros pour l'agent de la station et de 150 euros pour les 2 autres agents.

CONSIDERANT :

-Qu'il appartient au Conseil municipal d'ouvrir la possibilité du versement de cette prime ;

-Qu'il appartient au Maire chargé de l'exécution des décisions du Conseil municipal d'accorder ces primes de manière individuelle, en identifiant les agents bénéficiaires, en fixant le montant versé dans la limite du plafond susvisé, et en déterminant les modalités de son versement.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE :

- Du versement d'une prime exceptionnelle pour les agents de la commune de Pommerit Le Vicomte qui ont été soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics durant l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19 selon les modalités exposées ci-dessus.

- D'autoriser le Maire à fixer, par arrêté, à titre individuel, le montant alloué à chaque bénéficiaire et les modalités de versement de cette prime.

4. Convention d'occupation du domaine public

RD32

Madame Florence le saint, maire, rappelle que des travaux de sécurisation de la rue Hent Don ont été réalisés en 2019.

Cette route étant départementale (RD 32) , il y a lieu d'établir une convention d'occupation du domaine public avec l'Agence Technique Départementale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ autorise Mme La Maire à signer une convention d'occupation du domaine public,
- ✓ Autorise Mme La Maire à solliciter une subvention au titre des amendes de police,
- ✓ Autorise Mme La Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

RD 65

Madame Florence le saint, maire, rappelle que des travaux de sécurisation dans la rue Saint Jacques (RD 65) vont être effectués avant la fin de l'année 2020.

Cette route étant départementale , il y a lieu d'établir une convention d'occupation du domaine public avec l'Agence Technique Départementale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ autorise Mme La Maire à signer une convention d'occupation du domaine public,
- ✓ Autorise Mme La Maire à solliciter une subvention au titre des amendes de police,
- ✓ Autorise Mme La Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

5. Représentation des conseillers municipaux au sein des différentes instances communautaires

Madame Florence LE SAINT, Maire rappelle que suite aux élections communales et intercommunales de 2020, il convient de désigner :

- ✓ les membres des dix commissions thématiques ouvertes de Leff Armor Communauté (1 titulaire et 1 suppléant dans chaque commission),
- ✓ les membres amenés à siéger à la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) (1 titulaire et 1 suppléant)
- ✓ les membres amenés à siéger au sein de la CIID (commission intercommunale des impôts directs) (2 contribuables)

Madame La Maire présente ensuite le tableau des commissions :

| Environnement – OM | Développement économique et emploi | Petite enfance - Jeunesse |
|--|---|--|
| Titulaire Gilles BARS Suppléant Katell PARANT | Titulaire Anne BELLEGOU Suppléant Valérie ROPERS | Titulaire Muriel RAISON Suppléant Sylviane CORREC |

| Urbanisme – Habitat | Coopération décentralisée | Mobilités |
|---|--|--|
| Titulaire Martine BEAUCAMP Suppléant Annie BROCHEN | Titulaire Isabelle COLLIN Suppléant Stéphane MENGUY | Titulaire Yves CARRE Suppléant Olivier EVEN |

| Développement culturel | Développement sportif | Insertion par l'activité économique |
|---|--|--|
| Titulaire Daniel CABIOCH QUEMENER Suppléant Valérie ROPERS | Titulaire Katell PARANT Suppléant Muriel RAISON | Titulaire Valérie ROPERS Suppléant Yves CARRE |

| Patrimoine – Projets communautaires – Très Haut débit | CLECT | CIID |
|--|--|--------------------------------|
| Titulaire David LE QUERRIOU Suppléant Florence LE SAINT | Titulaire Florence LE SAINT Suppléant Stéphane MENGUY | Yves CARRE Martine BEAUCAMP |

6. Affaires diverses

Repas du 11 novembre

Mme La Maire explique à l'assemblée qu'elle a pris contact avec les présidents des associations des anciens combattants et le club des aînés pour avoir leur avis sur la tenue du repas du 11 novembre, vu les conditions sanitaires très particulières cette année. Les présidents de ces associations ne sont pas pour le maintien du repas, les conditions n'étant pas réunies pour que ce moment convivial se déroule comme les autres années. Le Conseil Municipal est unanime pour annuler la date.

Toutefois les cérémonies auront bien lieu avec très certainement un protocole particulier à suivre.

Il n'est pas simple de trouver d'autres actions pour remplacer ce repas, il est donc décidé d'adresser un courrier aux personnes concernées afin de leur préciser que le repas sera reporté quand les conditions sanitaires seront réunies pour partager ce moment d'échange apprécié de tous.

Travaux d'aménagement des rues Louis Guilloux et Commandant de la motte rouge

Mme La Maire, rappelle que les travaux ont bien démarré, le coulage des bordures a été fait, reste l'aménagement paysager et la voirie. Avant la fin du mois d'octobre les travaux devraient être terminés.

Travaux rue Saint Jacques

Mme La Maire, rappelle que des aménagements provisoires ont été posés rue Saint Jacques pour sécuriser la rue et faire face aux problèmes de vitesse. Courant du mois d'octobre des aménagements définitifs vont être mis en place, notamment la pose de coussins berlinois. Une réunion de présentation va être calée pour rencontrer les riverains.

M. Olivier EVEN demande si d'autres aménagements ont été envisagés ?

Mme La Maire explique que l'installation de chicanes n'étaient pas possible du fait des distances à respecter, la mise en place d'un plateau paraissait trop coûteuse étant donné que des travaux d'assainissement sont à prévoir dans les années à venir.

Maison de santé

Mme La Maire explique que les travaux intérieurs et extérieurs sont en phase finition. Il reste des levés de réserve pour certaines entreprises qui n'ont pas totalement terminé (sols, peinture, aménagement intérieur). A l'intérieur de la maison de santé, il reste également la vitrophanie à installer sur les vitres pour assurer la confidentialité des patients. Les résilles métalliques prévues sur les façades du bâtiment ne seront pas posées pour l'ouverture. La mise en place des lignes téléphoniques prend un peu de temps également, l'ouverture devrait se faire courant du mois d'octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20

| | | |
|-------------------------------------|----------------------------|-------------------------|
| BARS Gilles Secrétaire de séance | BEUCAMP Martine | BELLEGOU Anne |
| BISSON Cyril Absent | BROCHEN Annie | CABIOCH QUEMENER Daniel |
| CARRE Yves | COLLIN Isabelle Absente | CORREC Sylviane |
| EVEN Olivier | JACQ Claudie | JANNIN Éric Absent |
| LE QUERRIOU David | LE SAINT Florence | MENGUY Stéphane |
| PARANT Katell | POIGNANT Julien | RAISON Muriel |
| ROPERS Valérie | | |